



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille seize, le lundi vingt et un novembre à dix-huit heures trente, le conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à Blausasc, au siège de la communauté de communes, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Edmond Mari.

DEPARTEMENT
des ALPES-MARITIMES

Communauté de
communes du pays
des Paillons

OBJET :

Attribution d'un fonds de
concours à la commune de
Peille pour l'opération
« Aménagement et sécurisation
du cœur de la Grave »

Décision n° 16 11 06

Etaient présents : Messieurs Edmond Mari, Maurice Lavagna, Francis Tujague, Pierre Donadey, Robert Nardelli, Cyril Piazza, Joël Gosse, Michel Lottier, Madame Monique Giraud-Lazzari, Messieurs Michel Calmet, Noël Albin, Madame Edith Lonchamp, Monsieur Christian Dragoni, Madame Martine Brun, Monsieur Bernard Martinez, Madame Evelyne Laborde, Messieurs Yves Pons, Gérard Branda, Jacques Saulay, Madame Michèle Maurel, Monsieur Gérard De Zordo, Mesdames Nadine Ezingard, Alexandra Russo, Monsieur Jean-Claude Vallauri, Madame Christiane Blanc-Ricort, Monsieur Jean Nicolas, Madame Béatrice Ellul, Monsieur Stéphane Sainsaulieu, Mesdames Germaine Millo et Sylvie Gantelme formant la majorité des membres en exercice.

Absents représentés : Monsieur Jean-Marc Rancurel par Monsieur Michel Lottier, Monsieur Georges Gaede par Madame Monique Giraud-Lazzari, Monsieur Philippe Mineur par Madame Alexandra Russo, Madame Marie-Thérèse Barrios-Breton, par Monsieur Pierre Donadey, Monsieur Jean-Marie Franco par Madame Germaine Millo.

Absent excusé : Monsieur Marc Leroy.

Madame Evelyne Laborde a été nommée secrétaire de séance.

Vu la délibération n° 120709 en date du 6 juillet 2012 validant le projet de la commune de Peille portant sur des travaux d'aménagement et de sécurisation du cœur de la Grave,

Vu le dossier de demande d'octroi d'un fond de concours de 42 300,00 € transmis par la commune de Peille, pour la mise en œuvre de ce projet dont le coût global s'élève à 312 480,00 € HT,

Vu la délibération n° 121218 établissant la procédure de versement des fonds de concours communautaire aux communes membres pour les opérations validées,

**Le conseil communautaire,
après en avoir délibéré,**

Décide d'allouer un fonds de concours de 42 300,00 € à la commune de Peille pour l'aménagement et la sécurisation du cœur de la Grave, sur la base des modalités suivantes :

- versement d'un acompte de 25% du montant du fonds de concours sur présentation de l'ordre de service avec les entreprises retenues,
- versements d'acomptes successifs au fur et à mesure de l'avancée des travaux sur présentation des factures,
- versement du solde à la fin des travaux sur présentation d'un récapitulatif visé par le receveur municipal.

Nombre de conseillers en
exercice : 36

Nombre de présents : 30

Nombre de votants : 35

Pour : 25

Contre : 0

Abstentions : 0

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits, pour expédition conforme

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

006-240600593-20161121-161106-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/11/2016

LE PRESIDENT
E. MARI

Le Président
E. Mari